

# A propos

Cécile Lisanti est Professeur à la Faculté de Droit et science politique de Montpellier. Elle y enseigne le droit civil, notamment le droit des contrats, et le droit commercial. Elle a rédigé sa thèse de doctorat sur les sûretés conventionnelles sur biens incorporels (nantissement de compte, actifs financiers...).

Actuellement, elle préside le comité juridique de la Fédération Nationale de Droit du Patrimoine. Elle écrit régulièrement dans des revues juridiques spécialisées en droit des sûretés et en droit des entreprises en difficultés qui sont ses domaines principaux de spécialité. Enfin, elle dirige le master Droit et fiscalité du patrimoine au sein de son université.



**Cécile LISANTI**